

FICHE DE POSTE

COORDONNATEUR DE RESEAU EDUCATION PRIORITAIRE REP

Références

Texte de référence :

Circulaire n°2014-068 du 20 mai 2014 parue au BO n°21 du 22 mai 2014

<http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Conditions pour être candidat : un personnel enseignant du **premier degré**, titulaire ou contractuel, doté de solides compétences pédagogiques et organisationnelles ainsi que de connaissances des problématiques de l'éducation prioritaire.

Profil du poste

Cadre général de la fonction :

Le coordonnateur de réseau exerce ses missions sous l'autorité du principal de collège tête de réseau et de l'IEP en charge de la circonscription. Il en est un collaborateur direct.

Son action d'animation et de coordination s'inscrit dans le cadre du projet de réseau. Il participe étroitement à son élaboration et coordonne sa mise en œuvre au sein des écoles et du collège qui le composent. Il décline au quotidien les priorités définies pour le projet de réseau par les pilotes. Ce qui implique une concertation et une coopération régulières avec les acteurs du réseau.

Poste :

- 50 % pour la coordination de réseau (et 50 % au sein d'une classe)
ou
- 100 % pour la coordination de deux réseaux

Missions :

Le coordonnateur de réseau est un membre actif de l'équipe de pilotage du réseau co-animée par le principal, l'IEP de circonscription et l'inspecteur référent (IA-IPR ou IEN ET/EG). Son action s'appuie sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

Sa lettre de mission académique fait l'objet d'adaptations définies par les pilotes et **peut être renégociée chaque année**, en fonction de l'évolution des besoins du réseau.

La mission du coordonnateur de réseau est en premier lieu pédagogique :

- Il accompagne la mise en œuvre du projet de réseau, et s'assure de la cohérence entre les axes retenus et les actions programmées.
- Il met en place et tient à jour le tableau de bord du réseau, en cohérence avec les objectifs, les outils de suivi et d'évaluation académiques.
- Il aide les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à la réussite des élèves, notamment dans la maîtrise de la langue française orale et écrite, mais aussi dans tous les domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Il participe aux temps de concertation des enseignants pour impulser les choix définis dans le projet de réseau, s'informer des thèmes abordés, veiller à leur cohérence avec les objectifs fixés.
- Il contribue à la définition des actions de formation qui encouragent l'évolution des pratiques pédagogiques, au niveau de chaque cycle d'enseignement.
- Il favorise l'échange de bonnes pratiques parmi les enseignants du nouveau cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}).
- Il favorise la mutualisation et la diffusion des actions, en constituant un lien actif entre les écoles, le collège et tous les membres associés du réseau.
- Il prend en charge des élèves dans le cadre de dispositifs pédagogiques spécifiques, de manière ponctuelle ou pérenne, pour une part de son emploi du temps.

Sa mission est aussi d'ordre logistique :

- Il tient à jour le carnet de bord des consultations,
- Il assure le secrétariat des instances de pilotage, prépare les réunions des comités, met en œuvre les

<p>décisions. Il rédige et diffuse les relevés de conclusions.</p> <p>➤ Il prépare un compte rendu annuel des activités, en collaboration avec les responsables du réseau.</p> <p>Evaluation :</p> <p>À la fin de chaque année scolaire, un bilan d'activités sera soumis aux responsables du réseau de l'éducation prioritaire et permettra d'évaluer et de réguler l'action du coordonnateur. Ce bilan doit permettre :</p> <p>➤ de redéfinir, par ajustements, les modalités d'intervention de l'année suivante,</p> <p>➤ de suivre l'évolution des indicateurs retenus en priorité au sein du réseau.</p>
Compétences requises
<p>➤ Bonne connaissance des fonctionnements et des programmes du 1^{er} et du 2nd degré</p> <p>➤ Bonne connaissance des dispositifs conçus pour favoriser la réussite des élèves dans le cadre scolaire et hors temps scolaire (politique de la ville)</p> <p>➤ Maîtrise des enjeux et problématiques pédagogiques et éducatifs de l'éducation prioritaire</p> <p>➤ Aptitude à concevoir, coordonner et animer des projets /des plans d'action</p> <p>➤ Aptitude au travail d'équipe, sens de la communication</p> <p>➤ Capacité d'initiative, d'autonomie</p> <p>➤ Capacités rédactionnelles, esprit de synthèse</p> <p>➤ Maîtrise de l'usage des technologies de l'information et de la communication</p> <p>➤ Maîtrise des enjeux de l'apprentissage de la langue écrite et orale en contexte de FLS</p>
Situation administrative / Durée d'exercice
<p>Le poste est rattaché à l'inspecteur de la circonscription ou au collège « tête du réseau » d'éducation prioritaire.</p> <p>La mission est renouvelable chaque année, dans la limite de trois ans.</p>
Modalités de candidature
<p>Lettre de motivation + Curriculum Vitae, transmis par voie hiérarchique à : recrutement-drh@ac-guyane.fr au plus tard le 14 janvier 2024 délai de rigueur.</p>
Modalités de sélection
<p>Examen du dossier + entretien avec le jury de recrutement académique.</p>
LISTE DES POSTES VACANTS
<p>➤ IRACOUBO : FERDINAND MADELEINE</p> <p>➤ MARIPASOULA : GRAN MAN DIFOU</p> <p>➤ MONTJOLY : REEBERG NERON</p> <p>➤ SAINT-LAURENT DU MARONI : TELL EBOUE ; LEODATE VOLMAR ; VI</p> <p>➤ MARIPASOULA : GRAN MAN DIFOU</p> <p>➤ PAPAICHTON : CHARLES TAFANIER</p> <p>➤ SINNAMARY : ELIE CASTOR</p>

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU CANDIDAT

1. Dans le domaine de la connaissance du système éducatif
Connaissances des orientations actuelles de la politique éducative.
Connaissances des dispositifs de l'éducation prioritaire et des évolutions actuelles.
Connaissances des dispositifs conçus pour favoriser la réussite des élèves (accompagnement éducatif, école ouverte, conseil école/collège, etc.).
Connaissances des dispositifs partenariaux.
Connaissance dans le domaine de l'évaluation des dispositifs.
2. Dans le domaine pédagogique et didactique
Connaissances des programmes (numérique compris) et du socle commun de la maternelle au collège.
3. Dans le domaine relationnel et de la posture professionnelle
Capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative, d'expression
Capacités à travailler en équipe et au travail dans le cadre de partenariats multiples
Capacités d'adaptation à des contextes variés
Aptitude à la communication
Sens de la représentation du système éducatif